

PROTECTION ANIMALE VITROLLES S'ENGAGE !

Animaux sauvages

JE TROUVE UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE

JE CONSULTE LES CONSEILS SELON LES ESPÈCES

La LPO PACA met à votre disposition des fiches qui vous apporteront les conseils et informations indispensables selon l'espèce trouvée.

Les fiches concernent :

• Les reptiles et les amphibiens

Tortue, serpent, orvet, grenouille, crapaud...

• Les oiseaux

Rapaces : faucon, épervier, buse, chouette, grand-duc, aigle, vautour...

Oiseaux d'eau : cormoran, fou de Bassan, cygne, flamant rose, mouette, goéland, héron, aigrette, cigogne, martin-pêcheur, mouette, canard...

Autres types d'oiseaux : pie, geai, choucas, corneille, hirondelle, martinet, pigeon, tourterelle, mésange, rougegorge, pinson...

• Les mammifères

Chauve-souris, hérisson, loir, écureuil, lapin, lièvre, renard, blaireau, castor, loutre, faon, cerf, chevreuil, sanglier, marcassin...

Retrouvez les fiches conseils en scannant ce QR code :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES

A FAIRE

- Gardez votre calme.
- Capturez l'animal en le recouvrant d'un tissu. Installez l'animal dans un carton adapté à sa taille ou dans une caisse de transport pour chien ou chat et laissez-le au calme.
- Notez avec précision le lieu, la date et les circonstances de découverte de l'animal.
- Maintenez les animaux très jeunes ou très faibles au chaud (28°C).
- Maintenez les animaux très jeunes ou blessés à l'abri des mouches à l'aide d'un tissu.

A NE PAS FAIRE

- N'alimentez ou n'hydratez jamais un animal sauvage.
- Ne tentez jamais d'élever un animal sauvage chez vous. Pour un grand nombre d'espèce la loi l'interdit mais surtout vous le condamneriez.
- Ne manipuler pas un animal sauvage, ne l'exhibez pas, ne lui parlez pas, ne le caressez pas : en situation de détresse il a surtout besoin de calme.
- N'installez jamais un oiseau dans une cage à barreaux.

JE CONTACTE LES SECOURS APPROPRIÉS

Seuls des professionnels habilités peuvent prendre en charge un animal sauvage en détresse. Vous pouvez contacter le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage ou un vétérinaire. Les vétérinaires, selon leur niveau d'équipement et de compétences, n'ont pas toujours la possibilité de soigner l'animal trouvé. Dans ce cas, ils doivent renvoyer l'animal vers un confrère ou un centre de soins capable de le soigner.

NUMÉROS UTILES

• Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage : sos.paca@lpo.fr

04 65 09 02 20

• Vétérinaires vitrollais

Clinique vétérinaire des Vignettes :

04 42 41 27 20

Clinique vétérinaire Padovani :

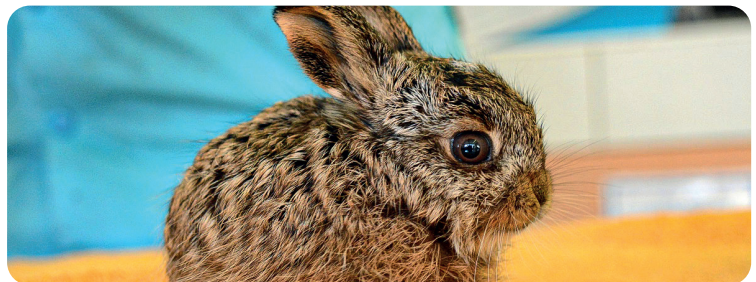
04 42 43 54 07

Clinique vétérinaire de la Frescoule :

04 42 79 24 43

• Pompiers : 18

• Police municipale : 04 42 77 91 18



Ne tentez jamais de soigner un animal sauvage, vous risquez d'aggraver son état.

Vitrolles
vivre ensemble